

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 10 AVRIL 2014

Compte-rendu

COMMISSIONS ET REPRESENTATIONS

Le conseil municipal s'est réuni en mairie de Riorges, **jeudi 10 avril 2014** à 20h30, sous la présidence du maire Jean-Luc CHERVIN.

La convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi. Le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 33 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, adjoints ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Odette GRELIN, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Nathalie MONGE, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Véronique DUVERRIERE, Gérard ROY, Nicolas FAYETTE, Rémy MUCYO, Guillaume LARGERON

Véronique MOUILLER a été désignée secrétaire.

Monsieur le maire ouvre la séance en évoquant les récents décès de Maurice CHALUMEAU, résistant durant la seconde guerre mondiale, qui veillait depuis des années à transmettre et préserver le devoir de mémoire et de Pierre BAUMARD, directeur des services techniques de la ville de Riorges du 1^{er} avril 1985 au 31 décembre 2001, qui s'était en outre particulièrement investi au sein de l'association LACIM.

Le conseil municipal observe une minute de silence en leur mémoire.

Monsieur le maire constate que le conseil municipal est au complet est s'en félicite.

Le procès-verbal de la précédente séance du 6 mars 2014 est ensuite adopté à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont abordées.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Décisions municipales

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'au cours du mandat 2008/2014, le conseil municipal avait accordé à Roland DEVIS, maire, une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces décisions doivent être portées à la connaissance des membres du conseil municipal. Du fait du renouvellement du conseil municipal le 23 mars 2014 et de son installation le 29 mars, les décisions municipales qui ont été prises depuis la convocation à la séance du 6 mars et jusqu'au 28 mars inclus, sont énumérées ci-dessous. Elles concernent notamment l'approbation :

- de marchés (accompagnement "conseil" de la commune, maintenance de logiciels informatiques, lot "bardage métallique-zinguerie" pour le CTM, maîtrise d'œuvre pour la construction de deux bureaux dans le CTM et la création d'un local de distribution alimentaire) ;
- d'une convention d'occupation précaire dans un logement dans un groupe scolaire ;
- d'indemnités d'assurance suite à des sinistres.

L'assemblée donne acte de ces décisions.

1.2 Délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe.

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé en tout ou en partie et pour la durée de son mandat, de prendre des décisions dans un certain nombre de domaines (emprunts, marchés, droit de préemption urbain, louage de choses, actions en justice...). Ces décisions sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, en particulier au niveau de la publicité et du contrôle de légalité.

Cette délégation présente l'avantage de réduire considérablement les temps de réponse, d'écourter les délais de règlement de certains dossiers et d'alléger l'ordre du jour des séances du conseil municipal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une délégation de pouvoirs au maire pour la durée du mandat, dans des domaines très précis et d'étendre cette délégation à la première adjointe, mais uniquement en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

1.3 Mise en place des commissions municipales

Rapporteur : monsieur le maire.

A la suite du renouvellement général du conseil municipal consécutif aux élections du 23 mars dernier, l'assemblée doit mettre en place ses différentes commissions. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des commissions municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein du conseil municipal. C'est pourquoi chaque commission comprend systématiquement des élus de la majorité et un (ou des) élu(s) de la minorité. Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce sur la nature et la composition des commissions municipales qui seront les suivantes :

Action sociale-Santé-Jeunesse

Martine SCHMÜCK, Gilles CONVERT, Michelle BOUCHET, Blandine LATHUILIERE, Thierry ROLLET, Isabelle BERTHELOT, Elodie PINSARD-BARROCAL, Valérie MACHON, Andrée RICCETTI, Suzanne LACOTE

Vie associative et action culturelle

Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Brigitte MACAUDIERE, Nathalie TISSIER, Roland DEVIS, Isabelle BERTHELOT, Michelle BOUCHET, Alain CHAUDAGNE, Véronique DUVERRIERE, Nicolas FAYETTE

Cadre de vie-Commerce-Artisanat-Développement durable

Bernard JAYOL, Odette GRELIN, Nabih NEJJAR, Véronique MOUILLER, Stéphane JEVAUDAN, Nicole AZY, Alain CHAUDAGNE, Pascale THORAL, Jacky BARRAUD, Nathalie MONGE, Christian SEON, Gérard ROY, Guillaume LARGERON, Nicolas FAYETTE

Patrimoine-Voirie-Réseaux et déplacements

Alain ASTIER, Stéphane JEVAUDAN, Alain CHAUDAGNE, Nicole AZY, Gilles CONVERT, Jacky BARRAUD, Christian SEON, Pierre BARNET, Pascale THORAL, Valérie MACHON, Andrée RICCETTI, Gérard ROY, Rémy MUCYO

Vie scolaire-Citoyenneté

Nathalie TISSIER, Brigitte MACAUDIERE, Thierry ROLLET, Elodie PINSARD-BARROCAL, Nabih NEJJAR, Blandine LATHUILIERE, Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique DUVERRIERE, Nicolas FAYETTE

Finances

Pierre BARNET, Alain ASTIER, Valérie MACHON, Bernard JAYOL, Odette GRELIN, Roland DEVIS, Guillaume LARGERON

1.4 - 1.5 Centre communal d'action sociale (CCAS)

Rapporteur : monsieur le maire.

Les centres communaux d'action sociale exercent une action de prévention et de développement social. Ils peuvent intervenir au moyen de prestations en espèces remboursables ou non et de prestations en nature. Ils peuvent créer et gérer tout établissement ou service à caractère social ou médico-social. C'est le cas par exemple à Riorges pour la résidence Quiétude et le foyer Pierre Laroque. Ils instruisent également les dossiers d'admission à l'aide sociale ou à l'aide médicale.

Ils sont administrés par un conseil d'administration comprenant le maire qui en est le président et en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le conseil municipal et 8 membres nommés par le maire parmi des personnes non membres de l'assemblée locale (associations familiales, associations de retraités et de personnes âgées, associations de personnes handicapées, associations qui œuvrent dans le domaine de l'exclusion...).

Dans un premier temps, le conseil municipal décide à l'unanimité de porter à 7 le nombre de membres élus du conseil d'administration.

Dans un deuxième temps, il procède à l'élection des représentants appelés à siéger au conseil d'administration.

Ont obtenu 33 voix et ont donc été élus pour faire partie du conseil d'administration du CCAS : Martine SCHMÜCK, Gilles CONVERT, Michelle BOUCHET, Blandine LATHUILIERE, Thierry ROLLET, Isabelle BERTHELOT, Andrée RICCETTI.

1.6 Commission d'appels d'offres et d'adjudication (CAO)

Rapporteur : monsieur le maire.

Le code des marchés publics prévoit pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, que sont constituées une ou plusieurs commissions d'appel d'offres à caractère permanent. Une commission spécifique peut aussi être constituée pour la passation d'un marché déterminé. Ces commissions d'appel d'offres sont composées, pour les communes de plus de 3 500 habitants, du maire (président) et de cinq membres (et cinq membres suppléants) du conseil municipal élus en son sein.

L'assemblée procède à cette élection sachant qu'à la représentation proportionnelle au plus fort reste, 4 sièges sont attribués à la majorité et 1 à la minorité.

Ont obtenu 33 voix et ont donc été élus :

titulaires

Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Alain ASTIER, Odette GRELIN, Guillaume LARGERON

suppléants

Jacky BARRAUD, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Pierre BARNET, Nicolas FAYETTE.

1.7 CISPD

Rapporteur : monsieur le maire.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) est une instance de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance. Il réunit les communes de Roanne, Riorges, Mably, Le Coteau, Villerest et Perreux. Chacune des communes est représentée dans cette structure.

Le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire ainsi que son suppléant, au sein de cet organisme.

Sont candidats : Martine SCHMÜCK (titulaire), Michelle BOUCHET (suppléante), Gérard ROY (titulaire ou suppléant).

Avec 26 voix pour et 6 voix contre, sont désignées :

- titulaire : **Martine SCHMÜCK**
- suppléante : **Michelle BOUCHET**.

1.8 Syndicat mixte d'eau et d'assainissement "Roannaise de l'Eau"

Rapporteur : monsieur le maire.

Depuis le 1^{er} janvier 2005 a été créé le syndicat mixte d'eau et d'assainissement "Roannaise de l'Eau" regroupant aujourd'hui 23 communes et la communauté d'agglomération "Roannais Agglomération", avec trois compétences :

- production, transport et distribution de l'eau potable ;
- collecte, traitement et évacuation des eaux usées et pluviales ;
- contrôle et entretien des installations d'assainissement non collectif.

Ce syndicat est administré par un comité syndical composé de représentants des collectivités membres. Pour Riorges, il convient de procéder à l'élection de deux titulaires et deux suppléants.

Sont candidats : Stéphane JEVAUDAN, Alain ASTIER, Nicolas FAYETTE (titulaires) et Bernard JAYOL, Alain CHAUDAGNE (suppléants).

Ont obtenu 33 voix et sont donc élus :

- délégués titulaires : **Stéphane JEVAUDAN** et **Alain ASTIER**
- délégués suppléants : **Bernard JAYOL** et **Alain CHAUDAGNE**

1.9 SIEL

Rapporteur : monsieur le maire.

Le syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL) est un syndicat mixte regroupant toutes les communes de la Loire (327), 37 intercommunalités et le Conseil général, qui lui ont délégué des compétences en matière d'éclairage public. Ce syndicat est administré par un comité qui regroupe un délégué (et son suppléant) par commune ou par groupement de communes et trois délégués du Conseil général.

Le conseil municipal est appelé à procéder à cette élection.

Ont obtenu 29 voix (4 élus se sont abstenus) et sont donc élus :

- délégué titulaire : **Alain ASTIER**
- délégué suppléant : **Stéphane JEVAUDAN**

1.10 SEDL

Rapporteur : monsieur le maire.

La commune de Riorges est actionnaire de la Société d'Équipement et du Développement de la Loire (SEDL). Cette société d'économie mixte locale a pour objet d'entreprendre, principalement dans le département de la Loire, des opérations d'aménagement, de construction, d'exploitation des services publics à caractère industriel et commercial ou de réaliser toute autre activité d'intérêt général. La SEDL est aménageur depuis plus de 50 ans sur l'ensemble du département de la Loire, le partenaire de dizaines de collectivités locales pour lesquelles elle concrétise sur le terrain une volonté politique d'aménagement ou de développement urbain. La commune de Riorges appartient à l'assemblée spéciale de l'arrondissement de Roanne et à ce titre, le conseil municipal doit désigner un représentant au sein de cette assemblée.

Appelé à se prononcer, le conseil municipal désigne à l'unanimité **Bernard JAYOL** pour siéger aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEDL ainsi qu'à l'assemblée spéciale de l'arrondissement de Roanne.

1.11 Collège de Riorges

Rapporteur : monsieur le maire.

La composition du conseil d'administration des collèges est prévue par décret. La commune siège de l'établissement doit désigner deux représentants titulaires et deux suppléants pour y siéger.

Sont candidats : Nathalie TISSIER, Brigitte MACAUDIERE (titulaires), Thierry ROLLET, Gilles CONVERT (suppléants), Nicolas FAYETTE (titulaire ou suppléant)

Avec 26 voix pour et 7 voix contre, sont désignés :

- titulaires : **Nathalie TISSIER** et **Brigitte MACAUDIERE**

- suppléants : **Thierry ROLLET** et **Gilles CONVERT**

1.12 Conseil d'école

Rapporteur : monsieur le maire.

Un décret est paru en 2013, modifiant le code de l'éducation relatif à la composition du conseil d'école. Le texte prévoit notamment qu'en plus du maire (ou de son représentant), un conseiller municipal soit désigné par le conseil municipal pour siéger également au conseil d'école.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité **Nathalie TISSIER**.

1.13 AFCCRE

Rapporteur : monsieur le maire.

La commune de Riorges, soucieuse de développer et de favoriser les jumelages avec des villes étrangères, est adhérente au conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) depuis 1978. Celui-ci rassemble plus de 100 000 collectivités territoriales du continent à travers 50 associations nationales de 37 pays. Au sein de ce réseau, l'association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE) représente la France, contribue notamment au dialogue et aux échanges de bonnes pratiques entre collectivités locales européennes. Elle anime le mouvement des jumelages européens en France, assure le suivi du programme de promotion de la citoyenneté européenne active (soutien aux actions de jumelages de villes)...

Un délégué du conseil municipal, chargé d'assister aux congrès du conseil et de participer éventuellement à certains de ses travaux, doit être désigné.

L'assemblée locale désigne à l'unanimité **Roland DEVIS**.

1.14 Correspondant défense

Rapporteur : monsieur le maire.

Les pouvoirs publics demandent que soit désigné un élu "correspondant défense" dans chaque commune. Celui-ci remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Il s'exprime sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. Le correspondant défense doit pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense.

Sont candidats : Alain CHAUDAGNE et Gérard ROY.

Avec 26 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, est désigné **Alain CHAUDAGNE**.

1.15 Comité national d'action sociale

Rapporteur : monsieur le maire.

La commune a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel conformément à la réglementation relative à la fonction publique territoriale. Depuis 2008, elle adhère au CNAS (Comité national d'action sociale), association loi 1901 à but non lucratif. Cet organisme de portée nationale offre un éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) en direction du personnel communal. En application des statuts du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi que d'un délégué des agents, chargés de représenter la collectivité au sein du CNAS.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité **Pierre BARNET** pour le représenter.

1.16 Indemnités du maire et des adjoints

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances.

Les modalités d'indemnisation des élus locaux sont fixées par le code général des collectivités territoriales.

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux, le conseil municipal approuve à la majorité absolue (26 voix pour et 7 voix contre) les modalités d'indemnisation qui lui sont proposées.

1.17 Mise à disposition de locaux

Rapporteur : Alain CHAUDAGNE, adjoint, délégué l'accessibilité.

La commune de Riorges a été saisie d'une demande de la compagnie de gendarmerie de Roanne en vue d'utiliser temporairement des locaux dont elle est propriétaire, actuellement libres de toute occupation. Une convention réglant les modalités de la mise à disposition doit être signée entre la ville et la gendarmerie.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

2. FINANCES

2.1 Indemnité de conseil au receveur

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances.

Compte tenu des services rendus par le trésorier de Roanne municipale en sa qualité de conseiller économique et financier de la commune, le conseil municipal décide la majorité absolue (26 voix pour et 7 voix contre) de lui allouer, sur la durée du mandat et de l'exercice effectif de ses missions, une indemnité de conseil égale au maximum autorisé par la réglementation.

2.2 Subvention à la Ligue de l'enseignement

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

Les 22 et 23 mai 2014, la Ligue de l'Enseignement de la Loire organisera le 15^{ème} "Printemps du jeune théâtre ligérien" à Saint-Etienne, dans le cadre de ses animations en direction des collèges et des lycées. En amont de ces journées, deux rencontres sont prévues, au nord et au sud du département, permettant un échange entre les élèves et les enseignants participants. Pour faire face aux frais d'organisation de cette manifestation et notamment aux frais de transport des troupes des collèges et lycées, la Ligue de l'Enseignement de la Loire a sollicité l'octroi d'une subvention de 300 € de la part de la ville de Riorges, le collège Albert Schweitzer participant à cette opération.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution de cette subvention exceptionnelle.

2.3 Adhésion de la commune à l'AFIGESE

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances.

L'AFIGESE est une association de professionnels des collectivités territoriales travaillant sur les métiers des finances, du contrôle de gestion, de l'évaluation des politiques publiques et aux fonctions touchant plus généralement à la gestion et au management (organisation, conseil, pilotage, audit, inspection...).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune à cette association qui permettra notamment de bénéficier d'un tarif privilégié pour l'inscription d'élus ou d'agents de la collectivité aux Assises annuelles et à toute formation organisée par cette association ou en liaison avec d'autres partenaires, ainsi que de recevoir gratuitement tous les documents élaborés ou publiés par l'association.

3. CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 ZAC du triangle des Canaux

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

Le conseil municipal a approuvé le dossier de création de la ZAC du triangle des Canaux et a désigné la SEDL comme concessionnaire. Il avait en outre autorisé l'EPORA à recourir à la procédure de déclaration d'utilité publique. L'étude réalisée en 2007-2008 a permis de recenser des gisements fonciers mutables et de définir des principes d'aménagement urbain cohérents notamment pour le secteur des Canaux. La requalification urbaine de ce quartier est apparue comme prioritaire du fait de la fragilité du tissu urbain vieillissant et dégradé où l'habitat actuel, inadapté et insuffisant, ne répond plus aux attentes et besoins de la population. Le projet envisagé permettra d'améliorer les fonctions urbaines et s'insèrera parfaitement dans l'environnement et le paysage architectural de la commune.

Il convient aujourd'hui d'approuver le dossier d'enquête conjointe et de saisir la préfecture en vue de l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération conjointement à l'enquête parcellaire.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité l'EPORA à solliciter la déclaration d'utilité publique du projet et à réaliser les acquisitions par la voie de l'expropriation.

3.2 Modification n° 8 du PLU

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

Le conseil municipal a lancé en novembre 2013 une procédure de modification (n° 8) du plan local d'urbanisme (PLU), portant sur la modification du zonage d'une parcelle appartenant à la commune, située rue du Mayollet. Cette modification a fait l'objet d'une enquête réglementaire. Le projet de modification n'a pas été remis en cause, ni par les observations des personnes publiques ni par des réclamations du public ; le commissaire enquêteur a donc émis un avis favorable au projet.

L'assemblée approuve à l'unanimité cette modification n° 8 du PLU.

3.3 Echange de terrains

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

En novembre 2013, le conseil municipal a approuvé l'échange amiable de parcelles de terrains entre la commune et l'association culturelle turque afin de permettre à cette dernière de construire un bâtiment qu'elle n'aurait pu édifier sur la parcelle lui appartenant.

Cette association étant membre d'une structure fédérative, propriétaire de la parcelle, l'acte d'échange devra être établi avec cette dernière.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet échange.

3.4 Travaux de ravalement – Déclaration préalable

Rapporteur : Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine.

La réglementation relative à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme, dispense de formalités, les travaux de ravalement auparavant soumis à déclaration préalable, sauf dans les secteurs et espaces protégés, dans un périmètre délimité par le plan local d'urbanisme ou dans une commune ou partie d'une commune où le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU (plan local d'urbanisme) a décidé de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement.

Au vu des objectifs municipaux et du suivi en matière d'urbanisme et notamment sur les coloris autorisés sur la totalité du territoire de la commune, il s'avère nécessaire d'instituer l'obligation d'obtenir une déclaration préalable pour tous travaux de ravalement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer la soumission à déclaration préalable des travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire de la commune de Riorges.

3.5 Fourrière intercommunale pour chats – Avenant à la convention

Rapporteur : Nathalie MONGE, conseillère municipale.

Les fourrières pour animaux constituent une obligation légale pour les collectivités territoriales. A ce titre, le conseil municipal, par délibération du 8 juillet 2004, avait approuvé la convention de gestion de la fourrière intercommunale pour chats passée avec l'association l'Arche de Noé. En contrepartie de ses missions (capture, accueil et garde des chats errants, abandonnés ou en état de divagation), cette association perçoit une participation par habitant. Afin d'assurer dans des conditions économiques acceptables les missions confiées, il est proposé de revaloriser la participation de la commune.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'avenant à la convention initiale passée avec l'Arche de Noé, modifiant la participation financière de la ville de Riorges.

4. PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

4.1 Marchés travaux sur voirie – Programme 2014

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Les travaux de voirie programmés en 2014 portent sur la réfection de la rue de Villerest, de l'impasse de la Charvotte et de la rue de Saint-André. Ces travaux qui seront effectués par des entreprises privées ont nécessité une consultation préalable et un dossier a été préparé en ce sens.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les marchés à passer avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres.

5. ACTION SOCIALE-SANTE-JEUNESSE

5.1 Opération Pass'sport jeunes été 2014

Rapporteur : Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport.

La commune de Riorges participe à l'opération "Pass'Sport" pour les jeunes de 8 à 16 ans, en partenariat avec les villes de Roanne, Mably, Le Coteau, Commelle-Vernay et Villerest. Il s'agit de mini stages sportifs qui se déroulent sur ces communes (football, tennis, athlétisme, bicross, boule lyonnaise, hand ball, basket). Le tarif d'inscription pour chaque participant est identique quel que soit le stage. Il est fixé d'un commun accord entre tous les partenaires. Pour l'année 2014, le coût d'inscription pour chaque stage est de 29 € et chaque commune ou CCAS peut apporter une aide aux familles à revenus modestes.

Il est proposé que la ville de Riorges accorde un tarif réduit à 9,50 € aux familles dont le quotient familial est inférieur à 610 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modalités de la participation financière de la commune de Riorges à cette opération.

6. VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

6.1 Spectacle fête de la musique

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, délégué à l'action culturelle.

Par délibération du 6 mars, le conseil municipal a approuvé un contrat à passer pour la prestation de l'artiste Gaspard Royant à l'occasion de la Fête de la musique 2014, qui se déroulera à Riorges le vendredi 20 juin. En complément de cette programmation prévue ce jour là à 20 heures et compte tenu notamment de la diffusion à 21 heures d'un match de l'équipe de France de football dans le cadre de la coupe du monde au Brésil, il est proposé de programmer une batucada, originaire de la région lyonnaise, qui allie rythmes brésiliens et reggae, de manière festive.

Le conseil municipal approuve à la majorité absolue (26 voix pour et 7 abstentions) le contrat à passer à ce titre avec l'association SambaObab pour la prestation du groupe éponyme.

6.2 Concert à la musithèque

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, délégué à l'action culturelle.

Comme chaque année, un apéro-concert sera programmé à la musithèque, sur la place Centrale (avec repli en cas de pluie) en septembre 2014, le vendredi 26 à 19h. Il convient pour cela de passer un contrat avec l'Association "C'est pas des manières", pour la prestation du groupe Ben Kalla Mento Cloub.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire
Jean-Luc CHERVIN